

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 28 FEVRIER 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 14-DCM-DGS-030

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-HUIT FEVRIER à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard PEZERY, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION : RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC LE
CONSERVATOIRE DU LITTORAL POUR LA GESTION DU BOIS DE COURBEBASSE**

PRESENTS : Mmes et MM. Bernard PEZERY, Nicole VACCA, Frédéric FIORE, Michel MEYER, Emmanuelle NIGRELLI, Yves PARENT, Jacqueline BOTELLAS, Olivier DURAND, Jennifer DELI, Patrick SABETTI, Jean-Louis BARBAROUX, Lionel SICARD, Catherine OLIBE, Agnès MOSCARDINI, Pierre CARTAL, Rachel CASTELLAN, Gérard FORET, Christian GARNIER, Josiane SICCARDI, Hervé STASSINOS, Hélène BISCHOFF, Jean-Claude BRONDINO, Paule CONFORTINI, Roger GELY, Roland JOFFRE, Maryse BASTOUL.

POUVOIRS : Sandrine BOFFA-GEX à Nicole VACCA
Charlotte BERNAT à Olivier DURAND
Catherine ROGHI-PELLEGRIN à Frédéric FIORE
Gilles RAMAGE à Jean-Louis BARBAROUX
Virginie FRANCHI à Jean-Claude BRONDINO
Alain BOGLIOLO à Paule CONFORTINI

ABSENTE : Christine MORICE

SECRETAIRE de SEANCE : Rachel CASTELLAN

=====

M. le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Située au cœur du village du Pradet, le bâtiment de la Rue Lantrua n'était, à la fin du XIX^{ème} siècle, qu'un simple bistrot associé à un mûrier abritant quelques tables.

L'Amiral Victor COURBEBASSE, Directeur des constructions navales, vit le jour au début du XIX^{ème} siècle. Lorsqu'il acheta le bois dans les années 1870, c'était uniquement pour voir la mer, le port de Toulon et le mouvement des bateaux. Il fit alors construire un observatoire (tour métallique de 4 mètres de haut) au sommet d'un rocher situé au point le plus haut du bois.

Composition du site

Le jardin de Courbebaisse a été créé à la fin du XIX^{ème} siècle. Son style (ombragé, plantes exotiques, petites allées sinueuses bordées de pierres) est celui d'un jardin de curé.

Le bâti représente un patrimoine architectural important. Le bâtiment principal accueille un logement, les locaux de l'équipe de gestion de la Colle Noire du service Environnement de la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée (CA TPM), les locaux des associations le Rucher Pédagogique et le Naturoscope, ainsi qu'une salle de réunion. Le jardin est aussi parsemé ici et là de petits édifices bâtis (lavoirs, pavillon mauresque, pigeonnier, puits, restanques, etc.).

La première restanque comprend le jardin des sauges et des plantes aromatiques. Initialement confiée par convention à l'association Naturoscope, elle est aujourd'hui entretenue et embellie par la FRAT sous la direction du technicien de la Mairie en charge des espèces végétales du jardin. Ces plantes aromatiques proviennent des cinq continents où règne le climat méditerranéen.

La seconde restanque accueille le rucher pédagogique. Il est géré par une association dont le président est un apiculteur. Cette restanque est un espace clos ouvert au public lors de visites guidées.

Au-delà, s'étend le bois de Courbebaisse, pinède de pins d'Alep à sous étage de chênes pubescents et de chênes-lièges qui créent une ambiance forestière au cœur de la ville.

La particularité de ce site est sa position géographique. Il est situé au cœur de la ville, fréquenté de tout temps par les pradétans, méconnu du grand public, c'est un lieu de passage pour aller du quartier des Bonnettes au centre-ville et vice et versa.

C'est un espace public qui accueille un large spectre de la population, on peut y croiser toutes les générations de citoyens avec leurs maladrances et leur lot de dégradations mais recherchant la qualité du site.

Acquisition foncière et gestion du site

Le Conservatoire du littoral a reçu en donation de Mademoiselle HENRY, descendante de l'Amiral de Courbebaisse, cette propriété dénommée « Bois de Courbebaisse ».

Conformément aux prérogatives du Conservatoire du littoral, ce site a été confié en gestion à la commune du Pradet et une première convention de gestion a été signée le 19 juin 1981.

Depuis lors, le Conservatoire du littoral a pu agrandir la propriété. D'abord à l'Est, par le renoncement des héritiers de la donatrice à l'usufruit qui leur avait été laissé sur la maison et le jardin de la rue Lantrua, puis par l'acquisition d'une parcelle de forêt mitoyenne de la propriété. Elle atteint aujourd'hui la superficie totale de 5,6 ha (5,3 ha pour le bois et 0,3 pour le jardin).

Depuis, une deuxième convention du même type a été signée le 6 novembre 1997, aujourd'hui caduque, qui nécessite un renouvellement.

Par ailleurs, ce site est soumis au régime forestier et dispose d'un plan d'aménagement forestier régulièrement mis à jour par l'Office National des Forêts dont la dernière version est en cours de validation.

En complément, un plan de gestion a été rédigé en juin 2009 afin de préciser les objectifs en matière d'accueil du public, de valorisation du jardin ainsi que du patrimoine bâti.

La convention de gestion établie en 1997 arrive à son terme. Il convient donc de la renouveler car les ambitions et la vision commune du Conservatoire du littoral et de la Ville n'ont pas changé.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de gestion du Bois de Courbebaisse pour une durée de six ans, reconductible une fois tacitement.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Bernard PEZERY



Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Publié le : **10 MARS 2014**

Transmis au contrôle de légalité le :
..... **10 MARS 2014**



*Le Directeur Général
des Services*

